

**SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 99-03  
COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Tenue le 8 avril 1999, de 9 h 20 à 18 h 00,  
aux bureaux du Secrétariat de la CCE, à Montréal

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni le 8 avril 1999 dans le cadre d'une session ordinaire. M<sup>me</sup> Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Jonathan Plaut, représentait le Comité, et la directrice exécutive par intérim de la CCE, M<sup>me</sup> Janine Ferretti, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents (voir l'annexe A).

**Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil adopte l'ordre du jour au début de la session en se fondant sur sa version provisoire. L'ordre du jour adopté figure à l'annexe B.

**Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim**

Conformément au paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim rend compte des activités du Secrétariat en soulignant les questions à porter à l'attention du Conseil. Les notes de la directrice exécutive par intérim figurent à l'annexe B.

**Point 3 Compte rendu du président du CCPM**

Le président du CCPM rend compte de la session ordinaire que son comité a tenue les 25 et 26 mars 1999, à Mexico, et de la table ronde sur le Plan de programme triennal qu'il a dirigée. Il mentionne que deux avis au Conseil ont été adoptés dans le cadre de cette session : l'avis n<sup>o</sup> 99-01 sur la version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE qui indique que le Comité a conclu que celles-ci ne devraient pas être révisées pour le moment; l'avis n<sup>o</sup> 99-02 concernant le Rapport sur les systèmes de gestion de l'environnement et la conformité aux lois, lequel soutient le recours à ces systèmes en plus ou au-delà des exigences de conformité. M. Plaut indique également que le CCPM a participé à la réunion sur les écoproduits et les écoservices, parrainée par le Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE), qui s'est tenue du 22 au 24 mars 1999, à Mexico. Il rend également compte des recommandations que les participants à cette réunion ont formulées ultérieurement au CCPM.

M. Plaut indique que la prochaine session ordinaire du CCPM, prévue les 7 et 8 mai 1999, à Anchorage, en Alaska, comprendra une réunion conjointe avec le Groupe de travail nord-américain sur la gestion rationnelle des produits chimiques (GRPC) qui sera axée sur les contaminants et leurs

répercussions sur la santé humaine, particulièrement celle des peuples autochtones. Relativement à la table ronde prévue le 8 mai sur le Plan de programme de la CCE pour 1999 à 2001, M. Plaut déclare que cet échange, les résultats des travaux du CCPM ainsi que son interaction avec les participants à d'autres tables rondes publiques serviront de base au rapport annuel du Comité et à ses avis au Conseil, ainsi qu'à sa contribution à la prochaine version du Plan de programme. Il signale également que le Comité prévoit formuler un avis au Conseil sur des solutions régionales aux problèmes mondiaux à l'aube du prochain millénaire.

En ce qui concerne le nombre de membres au sein du CCPM, M. Plaut annonce la nomination de trois nouveaux membres mexicains et indique qu'en raison de la démission de M<sup>me</sup> Jean Richardson, prévue en juillet 1999, les États-Unis ne compteront plus que trois membres. Il indique aussi que le Canada a encore un poste à combler. En ce qui concerne la représentation du CCPM au sein du Comité de sélection du FNACE, M. Plaut mentionne que le CCPM souhaiterait qu'un de ses membres mexicains y remplace M. Peter Berle, lequel a demandé à être relevé de ses fonctions. M. Plaut conclut son compte rendu en indiquant que le CCPM croit unanimement que le Conseil devrait annoncer la nomination d'un directeur exécutif au plus tard à la session de juin.

#### **Point 4 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)**

La présidente rend compte de l'état des négociations concernant cet accord. Les représentants suppléants affirment qu'il serait souhaitable que les négociations soient terminées avant la tenue de la session ordinaire du Conseil, au mois de juin, pour que les trois Parties puissent le signer ou parapher un projet d'accord. Ils conviennent que, dans ce cas, le Conseil pourrait alors décider de rendre cet accord public.

#### **Point 5 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

##### **Point 5.1 Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à Cozumel**

Dans une lettre du 16 novembre 1998, le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (CEMDA, Centre mexicain du droit de l'environnement) a invité le Conseil à examiner le dossier factuel établi par la CCE à la suite de la communication relative à l'île de Cozumel, et à formuler une opinion et des recommandations à ce sujet en vertu de l'alinéa 10(2)p) de l'ANACDE. Les représentants suppléants étudient de quelle manière répondre à la lettre du CEMDA et chargent le Comité permanent général (CPG) d'ébaucher une réponse et de la soumettre à leur examen. Ils mentionnent également que les questions que soulève cette lettre devraient faire l'objet de discussions ultérieures.

##### **Point 5.2 Révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application et processus de constitution des dossiers factuels**

En prévision de la session ordinaire du Conseil de 1999, les représentants suppléants examinent les prochaines étapes du processus de révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application ainsi que l'avis n° 99-01 du CCPM et les résultats de la consultation publique que ce dernier a tenue. Ils discutent également de la suite à donner aux problèmes d'interprétation que

suscite la constitution des dossiers factuels en vertu de l'article 15 de l'ANACDE, également en prévision de la prochaine session ordinaire du Conseil.

Les représentants suppléants conviennent d'essayer, d'ici la fin du mois de mai, de partager leurs vues sur les modifications à apporter aux Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application.

Les représentants suppléants s'entendent également pour que les Parties, en se fondant sur le document de travail qu'ont rédigé les États-Unis, à titre de référence initiale, sur les questions liées au processus de constitution des dossiers factuels, ébauchent un document commun sur les questions liées à l'interprétation de certaines dispositions de l'ANACDE régissant la constitution de ces dossiers. En outre, le Secrétariat élaborera une procédure générale interne relative à la constitution des dossiers factuels qui tiendra compte du principe de sens commun que l'on retrouve dans les articles 14 et 15 de l'ANACDE ainsi que dans les Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application. Cette procédure sera communiquée aux Parties.

## **Point 6 Session ordinaire du Conseil pour 1999**

### **Point 6.1 Programme**

Les représentants suppléants examinent et parachèvent la quatrième version révisée du programme de la session, et le Secrétariat incorporera les changements convenus dans la prochaine version. Ils conviennent en outre d'autoriser les présidents des trois Comités consultatifs nationaux (CCN) à assister, à titre d'observateurs, à la séance conjointe du Conseil et du CCPM. Les représentants suppléants décident également d'inviter le président du CCPM à se joindre à leur déjeuner de travail du 27 juin.

### **Point 6.2 Logistique**

Le pays hôte, le Canada, évoque diverses considérations logistiques qui réclament des démarches rapides de la part des Parties. Il indique particulièrement avoir besoin de la liste complète des membres des délégations des Parties, au plus tard le 30 avril, pour pouvoir réserver des chambres. Pour les mêmes motifs, il est important de choisir les participants qui bénéficieront d'une aide financière pour assister à la session du Conseil et qu'ils fassent leurs réservations à Banff au plus tard le 24 mai 1999.

Le Mexique et les États-Unis sont également invités à vérifier si leur membre du Conseil pourrait participer à une activité informelle avec son homologue canadien, le 27 juin en matinée ou en début d'après-midi, ou le 29 juin, après la fin de la session du Conseil. Le Canada indique également qu'il aimerait organiser une activité le 26 juin à l'intention des délégations.

Les Parties discutent de la possibilité de diffuser sur Internet les séances publiques qui auront lieu dans le cadre de la session du Conseil. Les Parties s'entendent en principe sur cette idée et le Canada mentionne qu'il verra si elle est réalisable; il en rendra compte aux représentants suppléants.

**Point 6.3 Ordre du jour provisoire**

Les représentants suppléants examinent l'ordre du jour provisoire annoté de la session, et le Secrétariat incorporera les changements convenus dans la prochaine version. Ce dernier rassemblera également de la documentation supplémentaire afin d'étayer les discussions du Conseil sur les points de l'ordre du jour. Le président du CCPM indique que son comité transmettra au Conseil un rapport de suivi sur l'atelier public tenu en juin 1998, à Mérida.

**Point 6.4 Partie publique de la session du Conseil**

Les représentants suppléants discutent de la formule de la partie publique de la session, et conviennent de confier la présidence de cette partie au président du CCPM en conservant la même formule que celle de Mérida. Ils conviennent également que les Parties doivent transmettre au Secrétariat, au plus tard le 14 avril, leurs commentaires sur les annotations concernant la « discussion générale » prévue à l'ordre du jour de la séance du Conseil à huis clos, afin de pouvoir en tenir compte dans l'ordre du jour sommaire qui sera rendu public. Les représentants suppléants confirment également que, à l'instar des autres sessions du Conseil, le public pourra assister à la conférence de presse à titre d'observateur.

**Point 7 Questions financières****Point 7.1 Mise à jour budgétaire par le Secrétariat et discussion sur les fluctuations du taux de change**

Comme le lui ont demandé les représentants suppléants au cours de leur dernière session, le Secrétariat dépose un projet de révision des Programme et budget pour 1999 qui tient compte du manque à gagner sur l'excédent de l'exercice 1998-1999. Les représentants suppléants approuvent cette version révisée du budget en prenant note que les activités que l'on avait prévu financer avec l'excédent de 1997 ont dû être modifiées en raison de ce manque à gagner à la fin de l'exercice. Étant donné qu'une partie de ces fonds était destinée au Centre nord-américain d'information et de communication dans le domaine de l'environnement (CICEANA), celui-ci est invité à solliciter du financement en présentant une proposition préliminaire au FNACE. Il est en outre convenu de mener, en juillet 1999, un examen des besoins budgétaires de 1999 par rapport aux obligations contractuelles de 1998. Les représentants suppléants examinent également des solutions politiques et pratiques pour éviter d'autres manques à gagner. Ils demandent au Secrétariat de rechercher d'autres solutions pour minimiser les incidences de la fluctuation du taux de change et décident de revoir cette question au cours de leur prochaine session.

**Point 7.2 Contributions pour 1999**

À ce sujet, le Canada mentionne qu'il a transmis au Secrétariat son accord de contribution pour 1999, accompagné d'un calendrier de paiements. Le Mexique mentionne qu'il fera la même chose sous peu.

**Point 7.3 Vérification externe des états des exercices financiers pour 1997 et 1998**

Cette question est reportée aux discussions que tiendront le Mexique et le Secrétariat.

**Point 7.4 État du remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) du Canada**

Cette question est reportée aux discussions que tiendront le Canada et le Secrétariat.

**Point 7.5 État du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Cette question est reportée aux discussions que tiendront le Canada et le Secrétariat.

**Point 7.6 État du remboursement d'impôts par les États-Unis**

Cette question est reportée aux discussions que tiendront les États-Unis et le Secrétariat.

**Point 7.7 Centre nord-américain d'information et de communication dans le domaine de l'environnement (CICEANA)**

Cette question a été examinée dans le cadre du point 7.1.

**Point 8 Adoption des comptes rendus sommaires**

L'adoption des comptes rendus sommaires des sessions n<sup>os</sup> 98-09, 99-01 et 99-02 est reportée à la prochaine session.

**Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE****Point 9.1 Communication de l'Alberta Wilderness Association et coll.**

Les représentants suppléants conviennent de discuter de cette question au cours de leur prochaine session, après que le CPG l'ait examinée.

**Point 9.2 Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce**

Les représentants suppléants discutent de la suite à donner à la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce. Cette question n'est donc pas examinée au cours de la présente séance.

**Point 10 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE**

Les représentants suppléants conviennent de nommer des membres au plus vite au sein du Comité de sélection du FNACE.

**Point 11 Projet d'élaboration d'une position commune sur la norme ISO 14000**

Les représentants suppléants conviennent d'attendre les résultats de la séance de consultation avec les intervenants que tiendra le Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement, le 13 avril 1999, et qui sera suivie d'une réunion de ce groupe, afin de disposer de plus amples détails sur la recommandation de ce dernier visant l'élaboration d'une position commune sur la norme ISO 14000.

**Point 12 Questions administratives****Point 12.1 Version espagnole des règles de la CCE**

Les représentants suppléants notent que des progrès ont été accomplis au sujet de la version espagnole des règles de la CCE. Ils conviennent de reporter la discussion sur cette question à leur prochaine session pour permettre aux conseillers juridiques de terminer l'examen de cette version.

**Point 12.2 Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes**

Cette question est reportée aux discussions que tiendront le Canada et le Secrétariat.

**Point 13 Autres questions**

Ce point ne fait l'objet d'aucune discussion.

**Point 14 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants**

Les représentants suppléants conviennent de se réunir au mois de mai, préférablement dans le cadre d'une réunion de trois jours. L'un deux sera consacrée à une réunion conjointe des fonctionnaires de l'environnement et du commerce, un autre à des discussions sur les questions relatives aux articles 14 et 15 de l'ANACDE, notamment la constitution des dossiers factuels, et le dernier aux affaires courantes que traitent les représentants suppléants, en prévoyant particulièrement une discussion sur la session ordinaire du Conseil.

**Point 15 Levée de la séance**

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil

SESSION 99-03 DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS

Montréal, Canada, le 8 avril 1999

**Délégations**

CANADA

**Représentant suppléant** Norine Smith, Environnement Canada  
Jenna Mackay-Alie, Environnement Canada  
Christine Guay, Environnement Canada  
Andy Bowcott, Environnement Canada  
Rita Cerutti, Environnement Canada  
Carol Smith-Wright, Affaires étrangères et du Commerce international  
Denis Langlois, Affaires étrangères et du Commerce international

MEXIQUE

**Représentant suppléant** José Luis Samaniego, SEMARNAP  
Martín Díaz y Díaz, SEMARNAP  
Hector Márquez, SECOFI  
Mario Aguilar, SEMARNAP

ÉTATS-UNIS

**Représentant suppléant** William Nitze, EPA Office of International Activities  
Lorry Frigerio, EPA Office of International Environmental Policy  
Anne Rowley, International Environmental Law Office

**COMITÉ CONSULTATIF PUBLIC MIXTE**

Président du CCPM Jonathan Plaut  
Lorraine Brooks

## **ORDRE DU JOUR**

### **DE LA SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N<sup>o</sup> 99-03**

SE TIENDRA LE 8 AVRIL 1999, DE 9 H À 17 H,  
AUX BUREAUX DU SECRÉTARIAT DE LA CCE À MONTRÉAL

PRÉSIDENCE : Canada

- Point 1 Adoption de l'ordre du jour
- Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim
- Point 3 Compte rendu du président du CCPM
- Point 4 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)
- Point 5 Articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Point 6 Session ordinaire du Conseil de 1999
- Point 7 Questions financières
- Point 8 Adoption des comptes rendus sommaires
- Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE
- Point 10 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE
- Point 11 Projet d'élaboration d'une position commune sur la norme ISO 14000
- Point 12 Questions administratives
- Point 13 Autres questions
- Point 13 Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants
- Point 14 Levée de la séance

## SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N° 99-03

### ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR

#### **Point 1 Adoption de l'ordre du jour**

Conformément au paragraphe 9(6) de ses Règles de procédure, le Conseil doit adopter l'ordre du jour au début de la séance en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Les représentants suppléants sont invités à adopter l'ordre du jour de la séance.

DOCUMENT :

- Ordre du jour provisoire annoté (distribué le 1-4-99) C/C.01/99-03/AGEN/01/Rev.3

#### **Point 2 Compte rendu de la directrice exécutive par intérim**

Aux termes du paragraphe 5(3) des Règles de procédure du Conseil, le directeur exécutif peut faire des exposés oraux ou écrits au Conseil. La directrice exécutive par intérim mettra donc les représentants suppléants au courant des activités du Secrétariat et soulignera les questions qui réclament l'attention du Conseil.

DOCUMENT :

- Relevé et suivi des décisions du Conseil en date du 26 mars 1999 (distribué le 31-03-99) C.C.02/98-11/DISC/01/Rev.9

#### **Point 3 Compte rendu du président du CCPM**

Le président du CCPM mettra les représentants suppléants au courant des activités du Comité.

DOCUMENTS :

- Avis du CCPM n° 99-01 : Version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE
- Avis du CCPM n° 99-02 : Systèmes de gestion de l'environnement et observation des lois connexes

#### **Point 4 Négociations concernant l'accord nord-américain sur l'évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (ÉIET)**

Les représentants suppléants sont conviés à discuter de l'état des négociations concernant cet accord.

DOCUMENT : Aucun

#### **Point 5 Articles 14 et 15 de l'ANACDE**

##### **Point 5.1 Lettre du CEMDA concernant le dossier factuel relatif à Cozumel**

Dans une lettre du 16 novembre 1998, le *Centro Mexicano de Derecho Ambiental* (CEMDA, Centre mexicain du droit de l'environnement) a invité le Conseil à examiner le dossier factuel établi par la CCE à la suite de la « communication sur Cozumel », et à formuler une opinion et des recommandations à ce sujet en vertu de l'alinéa 10(2)p) de l'ANACDE. Les représentants suppléants sont conviés à étudier les aspects juridiques et politiques que soulève ladite lettre.

DOCUMENTS :

- Lettre du CEMDA à la directrice exécutive par intérim en date du 10 novembre 1998 (distribuée le 25-11-98)
- Ébauche de réponse (que le Canada est censé distribuer)
- Avis du CCPM n° 99-01 : Version révisée des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE

##### **Point 5.2 Révision des Lignes directrices relatives aux communications sur les questions d'application et processus de constitution des dossiers factuels**

En prévision de la session ordinaire du Conseil de 1999, les représentants suppléants sont invités à examiner les prochaines étapes du processus de révision des lignes directrices relatives aux communications sur les questions

d'application visées aux articles 14 et 15, en tenant compte de l'avis 99-01 du CCPC. Les représentants suppléants sont également censés discuter de la suite à donner en ce qui a trait aux questions relatives à la constitution des dossiers factuels en vertu de l'article 15 de l'ANACDE, en vue de leur examen par le Conseil au mois de juin.

DOCUMENT :

- Ébauche du document de discussion sur des questions liées au processus de constitution des dossiers factuels (distribuée le 19-3-99 par les États-Unis).

## **Point 6 Session ordinaire du Conseil de 1999**

Les Parties sont invitées à examiner le programme et l'ordre du jour provisoires de la session ordinaire du Conseil prévue les 28 et 29 juin 1999 à Banff, au Canada. Elles sont aussi invitées à se pencher sur la formule de la partie publique de la session. Le pays hôte (le Canada) et le Secrétariat sont censés mettre le Conseil au courant de la planification logistique de la session.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 6.1 Programme**

Les représentants suppléants sont invités à examiner et à parachever le programme provisoire de la session.

DOCUMENT :

- Ébauche du programme provisoire (distribuée le 1-4-99) C/99-00/PROG/01/Rev.4

### **Point 6.2 Ordre du jour provisoire**

Afin que le Secrétariat dispose de suffisamment de temps pour préparer les documents de la session et que les représentants suppléants puissent les examiner durant leur session du mois de mai, ceux-ci sont conviés à examiner l'ordre du jour provisoire annoté de la session et à le parachever.

DOCUMENTS :

- a) Ébauche de l'ordre du jour provisoire (distribuée le 30-3-99) C/99-00/AGEN/01/Rev.3
- b) Document d'information sur les points à l'ordre du jour et les annonces (distribué le 30-3-99) C/99-00/BACK/00/Rev.3

### **Point 6.3 Partie publique de la session du Conseil**

Les Parties sont invitées à discuter de la formule de la partie publique de la session.

DOCUMENT :

- Programme des activités ouvertes au public (distribué le 4-1-99) C/99-00/PROG/02/Rev.1

### **Point 6.4 Logistique**

Le pays hôte et le Secrétariat exposeront les éléments logistiques qui réclament une action rapide des Parties (aide financière et listes des membres de délégation).

DOCUMENT :

- Chemin critique (distribué le 17-2-99) C/99-00/PLAN/01/Rev.2

## **Point 7 Questions financières**

### **Point 7.1 Mise à jour budgétaire par le Secrétariat**

Comme le lui ont demandé les représentants suppléants au cours de leur dernière session, le Secrétariat déposera un projet de révision du budget pour 1999 qui tient compte du manque à gagner de l'année précédente. Les représentants suppléants sont également invités à examiner des solutions pratiques afin de limiter les impacts sur le budget de la CCE,

occasionnés par la fluctuation des taux de change.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 7.2 Contributions pour 1999**

Les Parties sont conviées à déposer leur calendrier de paiements en vue de régler le solde de leur contribution pour 1999. À ce jour, le Canada et les États-Unis ont chacun versé une contribution de 750 000 \$US.

Le Canada est censé indiquer à quel moment il sera en mesure de faire parvenir au Secrétariat, pour fin de signature, son accord de contribution pour l'exercice financier 1999.

Quant à lui, le Mexique est censé indiquer le montant qu'il a budgété en pesos pour effectuer chacun des paiements de sa contribution pour 1999. Le Secrétariat pourra ainsi évaluer l'incidence de toute fluctuation du taux de change du peso sur son budget.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 7.3 Vérification externe des états des exercices financiers 1997 et 1998**

Chaque année, dans le cadre de la vérification externe des états financiers de la CCE, les Parties doivent confirmer aux vérificateurs retenus quel est le montant de leur contribution pour l'année visée. Cette année encore, une lettre dans ce sens a été transmise aux représentants suppléants le 25 janvier 1999. À ce jour, le Mexique doit encore donner cette confirmation aux vérificateurs, et il est invité à indiquer à quel moment il pourra le faire.

Le Mexique doit également donner suite à une lettre analogue adressée aux représentants suppléants le 25 février 1998 lui demandant de confirmer le montant de sa contribution pour 1997.

DOCUMENTS :

- a) Projet de budget révisé pour 1999 (distribué le 31-3-99)
- b) Rapport financier au 31 décembre 1998 et analyse des contributions pour 1997 et 1998 (distribués le 4-3-99)
- c) Lettre de la directrice exécutive par intérim au SEMARNAP, en date du 25 février 1998
- d) Lettre de la directrice exécutive par intérim au SEMARNAP, en date du 25 janvier 1999

### **Point 7.4 État du remboursement de la taxe sur les produits et services (TPS) du Canada**

Le Canada est convié à rendre compte des mesures qu'il a prises pour veiller à ce que soit rapidement remboursé à la CCE le montant de 715 000 \$CAN en TPS qu'elle a payé avant l'entrée en vigueur de l'accord de siège la concernant. Ce remboursement a une incidence sur la trésorerie de la CCE et pourrait faire l'objet d'une remarque de la part des vérificateurs lors de leur examen des états financiers de 1998.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 7.5 État du remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ)**

Le Canada est convié à rendre compte des mesures qu'il a prises pour veiller à ce que soit rapidement remboursé à la CCE le montant de 873 000 \$CAN en TPS (en février 1999) qu'elle a payé au gouvernement du Québec. Ce remboursement a une incidence sur la trésorerie de la CCE et pourrait faire l'objet d'une remarque de la part des vérificateurs lors de leur examen des états financiers de 1998. Cette question fait également l'objet du point 12.2 ci-après.

DOCUMENT : Aucun

### **Point 7.6 État du remboursement des impôts par les États-Unis**

Les États-Unis sont conviés à rendre compte des mesures qu'ils ont prises pour veiller à rembourser rapidement le montant de 41 781 \$CAN que la CCE leur a versé à titre de prélèvement d'impôt sur le revenu de ses employés de

nationalité américaine. Ce remboursement a une incidence sur la trésorerie de la CCE et pourrait faire l'objet d'une remarque de la part des vérificateurs lors de leur examen des états financiers de 1998.

DOCUMENT : Aucun

**Point 7.7 Centre nord-américain d'information et de communication dans le domaine de l'environnement (CICEANA)**

Les représentants suppléants sont invités à éclaircir la situation en ce qui concerne l'octroi de fonds excédentaires au CICEANA.

DOCUMENT :

- Lettre de M. José Luis Samaniego à M<sup>me</sup> Janine Ferretti en date du 5 mars 1999

**Point 8 Adoption des comptes rendus sommaires**

Conformément à l'article 11 des Règles de procédure du Conseil, la directrice exécutive par intérim a rédigé les comptes rendus sommaires des sessions des représentants suppléants. Aux termes du même article, les intervenants ont la possibilité d'apporter des corrections à leurs observations avant que les comptes rendus soient définitivement adoptés par le Conseil. Les représentants suppléants sont invités à examiner et à adopter les comptes rendus sommaires des sessions n<sup>os</sup> 98-09, 99-01 et 99-02.

DOCUMENTS :

- |  |                          |
|--|--------------------------|
| a) Compte rendu sommaire de la session n <sup>o</sup> 98-09 (distribué le 26-3-99) | C/C.01/98-09/SR/01/Rev.2 |
| b) Compte rendu sommaire de la session n <sup>o</sup> 99-01 (distribué le 26-3-99) | C/C.01/99-01/SR/01/Rev.2 |
| c) Compte rendu sommaire de la session n <sup>o</sup> 99-02 (distribué le 26-3-99) | C/C.01/99-02/SR/01/Rev.1 |

**Point 9 Paragraphe 10(6) de l'ANACDE**

**Point 9.1 Communication de l'Alberta Wilderness Association et coll.**

Les représentants suppléants sont invités à échanger des vues sur la manière de traiter la communication que l'*Alberta Wilderness Association* et coll. a adressée au Conseil, le 8 mars 1999, concernant l'alinéa 10(6)a) et les paragraphes 20(3), 21(1) et 21(2) de l'ANACDE.

DOCUMENT :

- Communication présentée le 8 mars 1999 par l'*Alberta Wilderness Association* et coll. (distribuée le 10-3-99)

**Point 9.2 Réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce**

Les Parties sont invitées à discuter de la suite à donner à la réunion des fonctionnaires de l'environnement et du commerce tenue le 7 avril 1999.

DOCUMENT :

- Avis du CCPM au Conseil n<sup>o</sup> 98-08 : Paragraphe 10(6) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE) (distribué le 10-12-98) J/98-08/ADV

**Point 10 Nomination de nouveaux membres au sein du Comité de sélection du FNACE**

À la suite de la note de service que la coordonnatrice du Fonds nord-américain pour la coopération environnementale (FNACE) a adressée aux représentants suppléants le 22 septembre 1998 et le 15 février 1999, le Mexique a nommé deux de ses ressortissants au sein du Comité de sélection du FNACE. Il est prévu que le Canada et les États-Unis fassent une mise à jour sur la nomination de nouveaux ressortissants de leur pays à ce comité.

DOCUMENTS :

- a) Note de service de la coordonnatrice du FNACE aux représentants suppléants en date du 22 septembre 1998
- b) Note de service de la coordonnatrice du FNACE aux représentants suppléants en date du 15 février 1999

- c) Lignes directrices relatives à l'administration et au financement du FNACE
- d) Appel de propositions préliminaires pour 1999 (distribué le 20-1-99)

**Point 11      Projet d'élaboration d'une position commune sur la norme ISO 14000**

Les représentants suppléants sont invités à déterminer s'il est opportun d'élaborer une position nord-américaine commune sur la norme ISO 14000, comme le recommande la note informative que le Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement a adressé aux représentants suppléants le 9 mars 1999.

DOCUMENTS :

- a) Note informative du Groupe d'étude sur les systèmes de gestion de l'environnement aux représentants suppléants, en date du 9 mars 1999 (distribuée le 9-3-99)
- b) Avis du CCPM n° 99-02 : Systèmes de gestion de l'environnement et observation des lois connexes

**Point 12      Questions administratives**

**Point 12.1    Version espagnole des règles de la CCE**

Au cours de leur session n° 99-01 du mois de janvier, les représentants suppléants ont chargé leurs conseillers juridiques de se réunir pour parachever la version espagnole des règles de la CCE, en vue de l'adopter au cours de la prochaine session. Les représentants suppléants sont donc conviés à examiner et à adopter la version finale de ces règles.

DOCUMENTS :

- a) *Reglamento del Consejo* (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/01/Rev.1
- b) *Reglamento del CCPC* (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/02/Rev.1
- c) *Reglamento financiero* (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/03/Rev.1
- d) *Reglamento laboral* (à distribuer) C/C.01/96-06/DISC/04/Rev.1

**Point 12.2    Accord avec la province de Québec concernant notamment le remboursement de taxes**

Donnant suite à la résolution n° 95-04 et au compte rendu sommaire de la session n° 95-02, le 29 juillet 1998, le Secrétariat a fait parvenir aux Parties une copie du projet d'accord convenu entre la CCE et le gouvernement du Québec afin qu'elles l'examinent et l'approuvent. Les Parties sont conviées à autoriser le Secrétariat à signer cet accord pour le compte de la CCE, conformément à la résolution susmentionnée.

Le gouvernement du Québec attend que cet accord soit ratifié pour officialiser les arrangements ponctuels concernant l'assurance-maladie provinciale, les permis de conduire, le droit à l'enseignement en anglais, etc. Il attend également la ratification de cet accord pour rembourser à la CCE la taxe de vente qu'elle lui a versée.

DOCUMENT :

- Projet d'accord entre le gouvernement du Québec et la CCE concernant des exemptions, des privilèges fiscaux et des gracieusetés (distribué le 29-7-98)

**Point 13      Autres questions**

Le Secrétariat n'avait aucune question à inscrire sous ce point au moment de rédiger le présent ordre du jour.

DOCUMENT : Aucun

**Point 14      Calendrier des prochaines sessions des représentants suppléants**

Selon leur calendrier des sessions de 1999, les représentants suppléants sont conviés à déterminer la date de leur prochaine session visant à parachever les arrangements de la session régulière du Conseil 1999

DOCUMENT :

- Projet de calendrier des sessions de 1999 (distribué le 31-3-99) C/C.01/98-08/PLAN/01/Rev.3

**Point 15    Levée de la séance**

La présidente est invitée à lever la séance.

DOCUMENT :    Aucun